Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Vontobel

Multi Asset Income

ISIN	LU1687389277
Catégorie de parts	H (hedged)
Monnaie	CHF

un compartiment de Vontobel Fund

Ce fonds est géré par Vontobel Asset Management S.A., qui fait partie du Groupe Vontobel.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment à gestion active vise à dégager un revenu supérieur à la moyenne et à préserver le capital investi.

- Le compartiment investit en particulier dans des titres à taux d'intérêt fixe ou variable, ainsi que dans des actions et valeurs assimilables aux actions. Il peut investir jusqu'à 20% au total de ses actifs nets dans des titres adossés à des actifs ou des créances hypothécaires (ABS/MBS) et dans des obligations conditionnelles à conversion obligatoire (CoCo). Il peut aussi investir jusqu'à 40% directement ou indirectement, conformément aux exigences légales, dans la catégorie d'actifs alternatifs, notamment l'immobilier, les matières premières et les métaux précieux. Le compartiment peut aussi investir jusqu'à 30% dans des produits liés aux dividendes, à la volatilité, à l'inflation et autres produits similaires. Ces derniers investissements et les placements alternatifs ne doivent pas représenter ensemble plus de 40% des actifs nets.
- Les investissements peuvent aussi se faire indirectement par le biais d'instruments dérivés, de produits structurés ou de fonds de placement admissibles. Le compartiment peut investir temporairement jusqu'à 100% de ses actifs nets dans des instruments du marché monétaire et des liquidités.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et pour atteindre l'objectif d'investissement.
- La monnaie de cette catégorie de parts est constamment couverte contre la monnaie principale du compartiment. Cette couverture ne couvre pas nécessairement l'intégralité du risque de change. Elle entraîne des coûts qui réduisent le rendement de la catégorie de parts.
- Le gestionnaire de portefeuille peut réaliser les placements pour le compartiment selon sa libre appréciation dans les limites des restrictions de placement.
- Les revenus ne sont pas distribués mais réinvestis.
- Les commissions pour l'achat et la vente de valeurs mobilières sont supportées par le compartiment. Elles s'ajoutent aux commissions indiquées à la section «Frais» et réduisent le rendement du compartiment.
- Les parts du compartiment peuvent être restituées chaque jour ouvrable bancaire au Luxembourg (c'est-à-dire ni le samedi, ni le dimanche, ni le vendredi saint, ni le 24 décembre, ni le 31 décembre, ni les jours fériés officiels). La restitution peut exceptionnellement ne pas être possible les jours de fermeture de places boursières ou de marchés sur lesquels une partie importante du portefeuille du compartiment est négociée.

Profil de risque et de rendement

◀ Risque plus faible — Risque plus élevé ▶

Rendements généralement moins élevés — Rendements généralement plus élevés

1	2	3	4	**5**	6	7

L'indicateur ci-dessus ne mesure pas le risque d'une possible perte de capital, mais représente les fluctuations de valeur passées du compartiment.

- La catégorie de parts est classée dans cette catégorie car le prix de ses parts peut fluctuer fortement en raison de la politique d'investissement mise en œuvre.
- Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du futur profil de risque du compartiment.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.
- La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Lors du classement d'une catégorie de parts du compartiment dans une catégorie de risque, il peut arriver que tous les risques ne soient pas pris en compte. Cela concerne par exemple les risques liés à des événements de marché exceptionnels, des erreurs opérationnelles ou encore des événements juridiques et politiques. Une présentation détaillée des risques est fournie au chapitre «Notice regarding special risks» de la partie générale (General Part) du prospectus. Les risques suivants n'ont pas d'influence directe sur ce classement, mais peuvent néanmoins être importants:

- Le compartiment investit dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer. Il existe donc un risque que l'émetteur de ces titres ne satisfasse pas à ses obligations. En cas de révision à la baisse de la notation de crédit d'un émetteur, la valeur du placement correspondant peut baisser.
- L'utilisation d'instruments dérivés entraîne un effet de levier important. Il en résulte en outre des risques d'évaluation et des risques opérationnels correspondants.
- Les titres adossés à des actifs ou des créances hypothécaires (ABS/MBS) ainsi que leurs créances sous-jacentes sont souvent opaques. Le compartiment peut en outre être exposé à un risque de crédit et/ou de remboursement anticipé accru.
- Les obligations CoCo comportent des risques significatifs, notamment le risque d'annulation des versements de coupons, d'inversion de la structure du capital et de prolongation de leur échéance.
- Le compartiment investit dans des actions de sociétés. La valeur de ces actions peut être défavorablement influencée par des évolutions au sein de la société, du secteur ou de l'environnement économique. Les actions peuvent se déprécier rapidement et recèlent généralement des risques plus importants que les obligations et les instruments du marché monétaire.

Frais

Les commissions sont utilisées pour couvrir les frais courants du fonds. Ces derniers comprennent les frais d'administration, de commercialisation et de distribution du fonds. Les frais encourus réduisent le rendement.

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS VOTRE INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	0.30%
Commission de conversion	1.00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

FRAIS APPLIQUÉS AU FONDS SUR UN AN	
Frais courants	1.66%

FRAIS APPLIQUÉS AU FONDS DANS CERTAINES CONDITIONS PRÉCISES
Commission de performance
Aucune

Les frais ponctuels indiqués sont des valeurs maximales. Ils peuvent, selon le cas, être inférieures – veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier.

Le chiffre communiqué concernant les frais courants se fonde sur les douze derniers mois, au 29 février 2020. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas:

- Les coûts des opérations du fonds, à l'exception de ceux que le fonds paye à l'achat ou à la vente de parts d'autres placements collectifs de capitaux.

D'autres informations sur les frais sont fournies au chapitre «Fees and expenses» de la partie générale (General Part) du prospectus, disponible sous www.vontobel.com/AM.

Performances passées

Le graphique présente la performance passée sur la base d'années civiles entières. Les frais ponctuels ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance.

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- La performance de la catégorie de parts a été calculée en tenant compte des frais courants, mais pas des frais ponctuels.
- Pour cette catégorie de parts, des parts ont été émises la première fois en 2017. Le compartiment a été lancé en 2016.
- La performance passée est indiquée dans la monnaie de la catégorie de parts (CHF).

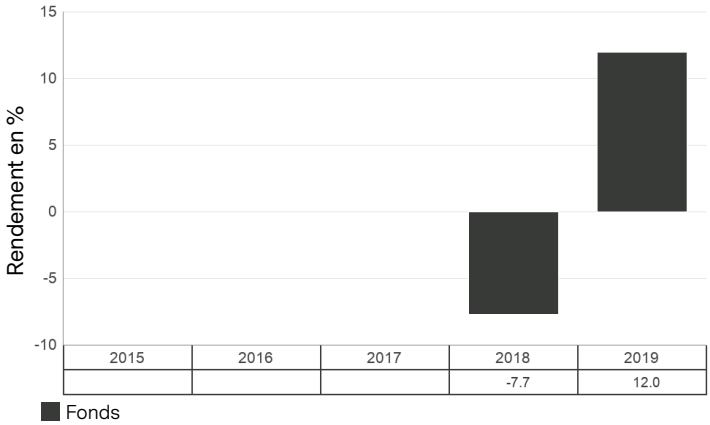

Informations pratiques

- La banque dépositaire du fonds est RBC Investor Services Bank S.A.
- Le prospectus, les derniers rapports semestriel et annuel, les prix des parts ainsi que d'autres informations pratiques sur le fonds sont disponibles gratuitement en allemand et en anglais sous www.vontobel.com/AM.
- Pour obtenir ces informations, vous pouvez également vous adresser à Vontobel Asset Management S.A., 18, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
- Le fonds est régi par le droit fiscal luxembourgeois, ce qui, selon votre domicile, peut avoir une influence sur votre placement dans le fonds. Pour plus de précisions, veuillez vous adresser à votre conseiller fiscal.
- Des informations concernant la politique de rémunération en vigueur, y compris une description du calcul de la rémunération et des avantages ainsi que l'identité des personnes responsables de la détermination de la rémunération et des avantages, sont disponibles sous www.vontobel.com/AM/remuneration-policy.pdf et peuvent être obtenues gratuitement en version papier sur simple demande.
- Ce compartiment fait partie d'un fonds à compartiments multiples. Les différents compartiments ne répondent pas les uns des autres. Pour les investisseurs de ce compartiment, seuls les gains et les pertes de ce dernier sont déterminants. Sauf indication contraire dans la partie spéciale (Special Part) du prospectus, chaque détenteur de parts peut demander la conversion de tout ou partie de ses parts conformément au chapitre «Conversion of shares».
- La responsabilité de Vontobel Asset Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.